



COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 5 MARS 2026

Nombre de membres
du Conseil
Communautaire : **48**

Nombre de membres
qui se trouvent
en fonction : **48**

Nombre de délégués :
- présents : **36**
- représentés : **4**
TOTAL 40

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 5 mars à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

<i>Pour la commune d'ALTORF :</i> -	<i>Pour la commune d'ERGERSHEIM :</i> Mme Marianne WEHR, Maire M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint	<i>Pour la ville de MUTZIG :</i> M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire Mme Caroline PFISTER, Adjointe
<i>Pour la commune d'AVOLSHEIM :</i> M. Pascal GEHIN, Maire -	<i>Pour la commune d'ERNOLSHEIM-B. :</i> M. Eric FRANCHET, Maire -	M. Marc DECKERT, Adjoint Mme Armelle MORGENTHALER, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DACHSTEIN :</i> M. Laetitia MARTZ, Maire -	<i>Pour la commune de GRESSWILLER :</i> M. Pierre THIELEN, Maire Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe	M. Patrick SCHULTHEISS, Cons. Mun. M. Claudio FAZIO, Cons. Mun.
<i>Pour la commune de DINSHEIM/BR. :</i> Mme Marie-Reine FISCHER, Maire M. Laurent JUSZCZAK, Cons. Mun.	<i>Pour la commune d'HEILIGENBERG :</i> M. Guy ERNST, Maire -	<i>Pour la commune de NIEDERHASLACH :</i> Mme Marielle HELLBOURG, Maire -
<i>Pour la commune de DORLISHEIM :</i> M. Gilbert ROTH, Maire Mme Marie-Mad. IANTZEN, Adjointe M. David PAULY, Cons. Mun.	<i>Pour la ville de MOLSHEIM :</i> M. Laurent FURST, Maire Mme Chantal JEANPERT, Adjointe M. Philippe HEITZ, Adjoint Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe M. Gilbert STECK, Adjoint M. Martial HELLER, Adjoint Mme Christelle WAGNER-TONNER, Adjointe Mme Catherine WOLFF, Cons. Mun. -	<i>Pour la commune d'OBERHASLACH :</i> M. Jean BIEHLER, Maire -
<i>Pour la commune de DUPPIGHEIM :</i> -		<i>Pour la commune de SOULTZ-BAINS :</i> -
<i>Pour la commune de DUTTLENHEIM :</i> M. Alexandre DENISTY, Maire Mme Sylvia FENGER HOFFMANN, Adjointe -		M. Nicolas WEBER, Adjoint
		<i>Pour la commune de STILL :</i> M. Alexandre GONCALVES, Maire Mme Chantal SITTLER, Adjointe
		<i>Pour la commune de WOLXHEIM :</i> M. Adrien KIFFEL, Maire -

Membres représentés :

Mme Laurence HOMMEL ayant donné procuration à M. Jean BIEHLER
M. Laurent FARON ayant donné procuration à Mme Marielle HELLBOURG
M. Alain VON WIEDNER ayant donné procuration à M. Nicolas WEBER
Mme Nathalie DISCHLER ayant donné procuration à M. Adrien KIFFEL

Membre titulaire représenté par son suppléant :

-

Membres excusés :

M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Philippe BUCHMANN, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
Mme Mireille RODRIGUEZ, Conseillère Municipale d'OBERHASLACH

Assistaient en outre (membre suppléant n'ayant pas voix délibérative) :

M. Christian WAGNER, Adjoint d'AVOLSHEIM
M. Jean-François SCHNEIDER, Adjoint d'HEILIGENBERG

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260305-DE-26-33-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026

OBJET : ASSAINISSEMENT – SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT DU SECTEUR D'ASSAINISSEMENT D'ERNOLSHEIM-BRUCHE : ADOPTION DU PLAN D' ACTIONS AVEC ECHEANCIER EN VUE DE LA MISE EN CONFORMITE DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

N° 26-33

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- VU** sa délibération N° 21-64 du 1^{er} juillet 2021 décidant d'engager la procédure tendant à la réalisation de trois schémas directeurs d'assainissement des trois systèmes d'assainissement existant dans la Communauté de Communes, sur les exercices 2021 et 2022 ;
- VU** sa délibération N° 23-127 du 21 décembre 2023 entérinant la convention de mise à disposition de service du S.D.E.A. pour la réalisation du schéma directeur d'assainissement du secteur d'ERNOLSHEIM-BRUCHE ;
- VU** les conclusions du schéma directeur d'assainissement lié à la station d'épuration d'ERNOLSHEIM-BRUCHE présentées par le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement ALSACE-MOSELLE (S.D.E.A.) ;
- VU** en outre, l'article 22, alinéa I, de l'arrêté ministériel du 21 juillet 2015, prévoyant que le service chargé de la police de l'eau est tenu chaque année de vérifier la conformité des performances des systèmes de collecte et des stations d'épuration ;
- VU** ainsi le courrier de la Direction Départementale des Territoires du 31 juillet 2024 déclarant notamment le système d'assainissement d'Ernolsheim-Bruche non-conforme 2023 pour le traitement, et demandant en substance de fournir un plan d'actions avec une liste de travaux et un échéancier permettant d'atteindre la conformité ;
- VU** le programme de travaux résultant des conclusions du Schéma directeur d'assainissement du secteur d'Ernolsheim-Bruche adopté par le Conseil Communautaire en date du 27 mars 2025 ;
- VU** le Plan d'Actions avec échéancier, diffusé à l'ensemble des membres du Conseil Communautaire lors de l'invitation à la séance ordinaire du 5 mars 2026, qui doit permettre d'atteindre les objectifs de rejet, et qui sera transmis au service police de l'eau pour validation et prise d'un arrêté préfectoral complémentaire ;

ENTENDU les explications apportées par Monsieur Pierre THIELEN, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
adopte**

le plan d'actions avec échéancier en vue de la mise en conformité du système d'assainissement du secteur d'Ernolsheim-Bruche, dans les forme et rédaction proposées,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document administratif, technique et financier nécessaire à la mise en oeuvre de la présente délibération.

La secrétaire de séance,



Christelle WAGNER-TONNER



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Président,

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260305-DE-26-33-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026

Laurent FURST

Délibération rendue exécutoire après :

- transmission au contrôle de légalité le : 06 mars 2026
- publication sur le site internet le : 06 mars 2026

Accusé de réception en préfecture
067-246701064-20260305-DE-26-33-DE
Date de télétransmission : 06/03/2026
Date de réception préfecture : 06/03/2026